



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

18h30 – Salle du Conseil Municipal

Convocation du 26 Mai 2023

Affichage du 26 Mai 2023



L'an deux mille vingt-trois, le Vendredi 9 Juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 Mars 2020, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie, en séance publique, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, sous la présidence de **Mme Christine GIBERT, Maire**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Étaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme GIBERT Christine, Mme KHETAL Cathya, M. DAVOURIE Patrick, M. BUFFETAUD Jean-François, M. LECLERE Nicolas, M. THIBAUT Jean-François, Mme JACQUEMIN Pauline, M. DEFRESNE Dominique.

Ont donnés pouvoirs : M. KOLOPP Alain à Mme JACQUEMIN Pauline, Mme CORTES Laetitia à M. DEFRESNE Dominique, M. VALLÉE Simon à M. LECLERE Nicolas et Mme MAURY Marie Laure à Mme GIBERT Christine

Absents non excusés : Mme COQUELLE Valérie

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Votants : 12

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, Mme KHETAL Cathya, a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 Avril 2023, préalablement transmis aux Conseillers Municipaux est adopté sans observation, à l'unanimité.

☞ Délibération N°2023/15 : Participation citoyenne

Après la présentation par les services de la Gendarmerie Nationale de « la participation citoyenne »,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents, de mettre en place sur la commune cette participation citoyenne.

Une réunion publique sera organisée pour en informer la population et pour déterminer les citoyens référents.

☞ Délibération N°2023/16 : Vente d'une partie des parcelles C 868 et C 869

Suite à la délibération N°2023/14 du 18/04/2023, Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition de vendre partie des parcelles C 868 et C 869, situées avenue Charles de Gaulle :

- parcelle C 868p pour environ 230 M²,
- parcelle C 869p pour environ 24 M²,

Afin de réaliser le projet d'aménagement dénommé « La clef des Champs » portant sur l'aménagement et la réalisation de 10 lots bâtir et les voiries attenantes au profit de l'aménageur IDC HOBBY.

Mme le Maire se déporte, Vu l'arrêté N°2023-06 du 13/02/2023 et l'arrêté complémentaire N°2023-27 du 01/06/2023,

M. Patrick Davourie, expose :

Considérant l'avis des domaines, en date du 04/04/2023, sur la valeur vénale des parcelles C 868 et C 869 d'environ 254 M², est estimée à 30 650 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le conseil municipal décide et accepte, à la majorité, par 2 voix Contre : M. BUFFETAUD Jean-François et M. THIBAUT Jean-François, 1 voix abstention : Mme JACQUEMIN Pauline et 9 voix Pour.

- de vendre partie des parcelles C 868p et C 869p d'environ 254 M² dont un bornage sera à réaliser
- à l'aménageur IDC HOBBY pour le projet d'aménagement dénommé « la clef des Champs » portant sur l'aménagement et la réalisation de 10 lots bâtir et les voiries attenantes
- au prix de 132 € le m²

Autorise M. Kolopp Alain à signer tous documents s'y afférents et de contacter un notaire pour la rédaction et la signature de l'acte.

 Délibération N°2023/16 : Elections sénatoriales 2023

PV affiché

 Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h30



Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.